

## AUDIENCE AU CABINET DU MINISTRE

Rolland JOUVE, Conseiller social de François FILLON, a reçu une délégation du Comité de Liaison Education et Recherche des Fonctions Publiques CGC lundi 7 mars 2005. Cette délégation était composée de Michel COTILLEAU, Président d'@venir.écoles, et Marie-Elisabeth ALLAINMAT, Présidente du CNGA.

L'audience a duré près d'une heure trente et a porté sur la Loi d'orientation sur l'avenir de l'Ecole, les élections professionnelles et la représentativité syndicale.

Michel COTILLEAU a abordé la Loi d'orientation et le dossier qui en est le grand absent : le pilotage de l'école primaire. Il a rappelé les grandes lignes du projet d'@venir.écoles, et les avis favorables du Conseil Economique et Social et de l'inspection générale. R. JOUVE, de son côté, a rappelé les oppositions syndicales et d'une partie des élus. Le ministère pense que la création des Etablissements Publics d'Enseignement Primaire ferait mourir certaines écoles et donc certaines communes. Michel COTILLEAU a insisté sur la nécessité d'une équité entre les écoles au travers de la création des EPEP.

R. JOUVE a conseillé d'aborder le dossier avec Gérard BLANCHARD, Conseiller 1<sup>er</sup> Degré.

Le point suivant a porté sur les élections aux CAP de décembre 2005 : Michel COTILLEAU a rappelé les propositions formulées lors de la réunion préparatoire de janvier 2005. R. JOUVE en a pris bonne note, évoquant au passage le problème de la suppression du 2<sup>ème</sup> suppléant, mais aucune décision n'a été prise pour l'instant. Michel COTILLEAU a demandé que les règles d'accès aux documents soient les mêmes pour tous les syndicats. Il a insisté sur la nécessité de communiquer aux syndicats les listes électorales suffisamment tôt pour être utiles. M-E ALLAINMAT a précisé que des règles devaient être fixées clairement pour l'utilisation des adresses électroniques pour la propagande électorale : ou bien tous les syndicats peuvent les obtenir et les utiliser ou bien aucun.

Les derniers points abordés par @venir.écoles concernaient la MGEN : la question de la télétransmission des données sécurité sociale vers les autres mutuelles n'est toujours pas réglée, et la présence de la MGEN à la Commission Nationale d'Action Sociale fera l'objet d'un recours en annulation.

Pour le CNGA, Marie-Elisabeth ALLAINMAT a rappelé les principales critiques du CNGA sur la Loi d'orientation : notamment la « mission première de l'Ecole » est pour le CNGA de transmettre des connaissances et des savoir-faire et non selon la loi de « faire partager les valeurs de la République ». Quant à la curieuse idée de fixer des objectifs chiffrés (80 % d'une classe d'âge au baccalauréat, 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur... jusqu'à 20 % de plus d'élèves apprenant l'allemand etc.), passés de la Loi au Rapport annexé, la réponse de R. JOUVE n'est guère convaincante : « *c'est une manière d'obliger le système à se donner les moyens pour atteindre ces objectifs* » (??). Pour la réussite de tous et de chacun selon son talent, un PPRS (Programme Personnalisé de Réussite Scolaire, intitulé remplaçant le « contrat de réussite éducative » du projet de loi), serait proposé, même en cours d'année, dès qu'on aura identifié les causes de l'échec scolaire d'un élève ou d'un groupe. Les modalités en seraient décidées par le futur Conseil pédagogique de l'établissement. (Est-ce bien réaliste ?) M-E ALLAINMAT a aussi évoqué la nécessité d'améliorer les procédures d'orientation, notamment vers l'enseignement professionnel. Il sera nécessaire de veiller à la mise en oeuvre des « modules de découverte professionnelle » en 3ème. R. JOUVE a affirmé que le ministre souhaitait réhabiliter l'enseignement professionnel, notamment par les Bacs Pro en 3 ou 4 ans, la revalorisation des CAP. Dont acte ! Pour ce dossier, il faut s'adresser à Christian PATOZ, conseiller technique pour l'enseignement technologique et professionnel

Quant à la réforme du baccalauréat, pour le moment « suspendue », le CNGA a demandé à être au moins « auditionné » par le Groupe de travail pour présenter sa proposition de Baccalauréat par matières ou unités capitalisables. R. JOUVE n'y voyait pas d'inconvénient, mais le seul problème est que le Groupe est « *en sommeil* » !

Nous avons aussi posé des questions sur le sens du « rattachement des IUFM à l'université », sur le collège et la réforme du brevet, le problème des remplacements de courte durée par des professeurs de l'établissement. Et nous avons attiré l'attention du conseiller sur la nécessité d'assurer l'application des mesures Fonction publique aux personnels de l'Education nationale : revalorisation indiciaire des attachés d'administration, prime exceptionnelle pour les fonctionnaires « bloqués » depuis plus de 3 ans en fin de grade ou de corps et, d'une manière générale, la nécessaire revalorisation des carrières.

Concernant l'évolution du métier d'enseignant, il faudra revoir R. JOUVE.

En même temps que les dossiers d'@venir-écoles et du CNGA, nous avons remis au conseiller social une note concernant les problèmes de la Recherche de la part des syndicats SNIRS et SN-Agrex. C'est Romain SOUBEYRAN qui est le conseiller chargé de ce dossier.

En conclusion, l'audience s'est déroulée dans un climat agréable, Rolland JOUVE nous a écoutés et transmettra nos revendications au ministre, mais peu de réponses convaincantes ont été apportées à nos inquiétudes.

Michel COTILLEAU et Marie-Elisabeth  
ALLAINMAT